

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC
du vendredi 27 avril 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni en séance extraordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Louis ROCHEFORT, Maire.

Etaient présents : Louis ROCHEFORT, Maire ; MM. et Mmes François LEROUX, Béatrice BLANDIN, Léon PRESCHOUX, Rosine d'ABOVILLE, Gérard LE GALL, Marie-Anne BOUCHER (part à 20h25 au point 5), Adjoint ; MM. et Mmes Nadia FOUGERAY, Jean-Yves GARNIER, Anne BUSNEL, Céline GALLIOT-ROSSE, Linda BESNARD-GILBERT (part à 20h25 au point 5), Philippe MAZURIER, Loïc SIMON, Christian TOCZE, Nathalie DELVILLE, Rémi LEGRAND, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés : Marie-Anne BOUCHER donne pouvoir à Jean-Yves GARNIER après son départ ; Linda BESNARD-GILBERT donne pouvoir à Céline GALLIOT-ROSSE après son départ ; Isabelle MORIN-LOUVIGNY donne pouvoir à Béatrice BLANDIN ; Yvonnick BELAN donne pouvoir à Léon PRESCHOUX ; Denis BAZIN donne pouvoir François LEROUX ; Sophie CHEVALIER-KEENAN donne pouvoir Loïc SIMON ; Isabelle GARÇON donne pouvoir Rémi LEGRAND ; Frédéric BIMBOT donne pouvoir Nathalie DELVILLE ;

Secrétaire de séance : Rémi LEGRAND, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD, D^{eur} G^{al} des Services.



CONSEIL MUNICIPAL JEUNE

POINT 1 : Présentation de la fresque à réaliser sur les murs extérieurs de la salle omnisports par les enfants du CMJ

Madame Béatrice BLANDIN et les jeunes du Conseil Municipal Jeune présente l'esquisse de la fresque qui sera réalisée par un artiste sur les murs extérieurs de la salle omnisports.

SERVICES PUBLICS

POINT 2 : Approbation d'une convention de partenariat avec le SDIS 35

Monsieur le Maire présente le Capitaine du SDIS d'Ille-et-Vilaine Franck LEFEUVRE qui expose l'objet et les avantages d'une convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers sur le temps périscolaire que le SDIS 35 propose de contracter avec la commune de Tinténac.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la signature de la convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers sur le temps périscolaire et autorise Monsieur le Maire à la signer.

AFFAIRES FINANCIÈRES & BUDGÉTAIRES

POINT 3 : Subventions aux associations au titre de l'année 2018

Monsieur Gérard LE GALL précise que la commission « Sports et Loisirs » propose de verser la somme de **34 206,00 €** aux diverses associations, selon la répartition du tableau ci-dessous. Il est rappelé que, compte tenu de l'évolution du tissu associatif tinténiacois, les membres de la commission élargie « Sports et Loisirs / Affaires Scolaires et Culturelles », et dans un but de cohérence et d'équité, ont proposé, en 2016, d'abandonner la distinction licenciés/adhérents pour les associations à caractère sportif pour une nouvelle clé de répartition : 15 €/adhérent tinténiacois et 5 €/adhérent non-tinténiacois.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

	Subv. 2017	Subv. 2018
AFFAIRES SCOLAIRES		
Association Sportive Collège St Joseph	150,00 €	150,00 €
Association sportive du Collège Théophile Briant	150,00 €	150,00 €
Foyer-socio-éducatif Collège Théophile Briant	150,00 €	-
Conseil des Parents d'élèves René-Guy Cadou	900,00 €	900,00 €
Association sportive Ecole Notre-Dame	150,00 €	150,00 €
APEL Notre-Dame	900,00 €	900,00 €
Sous-Total	2 400,00 €	2 250,00 €
AFFAIRES SOCIALES, FAMILIALES, SOLIDARITE		
Secours catholique	200,00 €	200,00 €
F.N.A.T.H	200,00 €	200,00 €
A.D.M.R.	500,00 €	500,00 €
Halte-garderie	200,00 €	200,00 €
Les Restaurants du Cœur	300,00 €	400,00 €
Banque alimentaire	600,00 €	600,00 €
Solidarité Tinténiac Burkina	200,00 €	200,00 €
Sous-Total	2 200,00 €	2 300,00 €
ASSOCIATIONS & AMICALES A CARACTERE SPORTIF		
Association Cyclotouriste d'Ille-et-Rance (ACIR)	-	-
Gym pour tous	925,00 €	1 140,00 €
FCTSD – Football	3 050,00 €	3 275,00 €
« Volley-ball	900,00 €	635,00 €
« Badminton	1 135,00 €	1 015,00 €
Tinténiac Tennis Club	510,00 €	760,00 €
Tinténiac Hand Ball Club	1 420,00 €	1 440,00 €
Courir à TINTENIAC-QUEBRIAC	850,00 €	1 010,00 €
« « « : 6 Heures de Tinténiac	0,00 €	-
O.S.B.R.	3 520,00 €	3 623,00 €
ANANDA Yoga	390,00 €	380,00 €
Les Archers de la Bretagne Romantique	360,00 €	345,00 €
Judo Club	1 215,00 €	895,00 €
Club Dragon Vert (Qwan Ki Do)	-	165,00 €
C.K.C. des 3 rivières	150,00 €	
USL Saint-Domineuc	150,00 €	200,00 €
Breizh Nap	-	220,00 €
Basket	150,00 €	200,00 €
Sous-Total	14 725,00 €	15 303,00 €
AFFAIRES CULTURELLES ET ASSIMILEES		
Organistes du secteur de Tinténiac	150,00 €	150,00 €
Chorale d'Ille-et-Rance	150,00 €	200,00 €
Chœur et Jardin	150,00 €	-
Musiques actuelles	0,00 €	-
Boogie Swing 137	3 000,00 €	3 500,00 €
Fet'Arts	150,00 €	150,00 €
Les Hivernales Tinténiac	3 000,00 €	3 500,00 €
Les Armoires Blindées	150,00 €	150,00 €
La Tanouarn	150,00 €	150,00 €
MJC	150,00 €	150,00 €
Comité de jumelage – Antenne Angleterre	500,00 €	500,00 €

« - Antenne Allemagne	500,00 €	500,00 €
« - Antenne Allemagne pour intervention dans les écoles	-	500,00 €
Cercle Philatélique Tinténiac-Hédé	150,00 €	150,00 €
Sous-Total	8 200,00 €	9 600,00 €
TOURISME		
Syndicat d'initiative	500,00 €	500,00 €
Musée de l'Outil	800,00 €	800,00 €
Sous-Total	1 300,00 €	1 300,00 €
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES		
Anciens combattants UNC AFN	150,00 €	150,00 €
Médailleurs militaires, cantons Tinténiac et Hédé	30,00 €	30,00 €
Sous-Total	180,00 €	180,00 €
FETES ET ANIMATIONS DIVERSES		
Comité de Quartier Ponthiou -la Reinais	150,00 €	150,00 €
Comité des Fêtes	-	-
Association SADIVAG	150,00 €	150,00 €
Club du Bon Accueil	150,00 €	150,00 €
UCIAPL (Dizaine commerciale)	2 500,00 €	-
Sous-Total	2 950,00 €	450,00 €
NATURE ET RURALITE		
COMICE Agricole	2 147,00 €	2 173,00 €
Tinté Agricoeur	-	150,00 €
ACCA	150,00 €	150,00 €
ACCA subvention exceptionnelle (destruction nuisible : ragondins)	300,00 €	300,00 €
Sous-Total	2 597,00 €	2 773,00 €
SECOURS ET ASSISTANCE		
Anciens Sapeurs-Pompiers de Tinténiac	150,00 €	-
Sous-Total	150,00 €	-
TOTAL GENERAL	34 702,00 €	34 156,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, (ne prennent pas part au vote : B. BLANDIN, R. d'ABOVILLE, N. DELVILLE et le pouvoir de F. BIMBOT), le Conseil Municipal décide de verser aux diverses associations visées les subventions indiquées dans le tableau ci-dessus pour un montant total 34 156,00 € au titre de l'année 2018.

POINT 4 : Subvention exceptionnelle à une association dans le cadre du Festival « Les Coquecigrues »

Madame Béatrice BLANDIN rappelle les spectacles de l'association « Mon oncle et ma nièce », « Concert de poche » à la salle de sports communautaire et « Mademoiselle rêve » au collège Saint Joseph, Mademoiselle rêve » qui ont eu lieu le 25 mars 2018 dans le cadre du festival « Les Coquecigrues en Ille-et-Vilaine », édition 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention de partenariat, décide de verser une subvention s'élevant à la somme de 3 000,00 € à l'association « Mon oncle et ma nièce », et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et tout document utile pour le versement de la subvention.

POINT 5 : Subvention exceptionnelle à une jeune sportive de haut niveau tinténiacoise

En l'absence de renseignements complémentaires, notamment de la part du club sportif, ce point est reporté à la prochaine séance.

ASSAINISSEMENT

POINT 6 : Fixation d'une Participation à l'Assainissement Collectif

Par arrêté en date du 12 avril 2018, la SCI TINTÉNIAC INVEST s'est vue délivrer un permis de construire un bâtiment à usage d'entrepôt de 35 304 m² route de La Landelle dans la zone d'activités communautaire de La Morandais en Tinténiac (Dossier PC n° 035.337.17 B0039). Il y a lieu de déterminer le montant de la PAC applicable à ce projet de construction.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la Participation pour l'Assainissement Collectif applicables au projet de construction de la SCI TINTÉNIAC INVEST à 4,5 Pb0, soit (1 510,72 € x 4,5) = 6 798,24 €.

PERSONNEL COMMUNAL

POINT 7 : Promotion interne : création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet

Madame Rosine d'ABOVILLE informe le Conseil Municipal que l'agent responsable du centre culturel « Les Forges » remplit les conditions pour bénéficier d'un changement de grade par promotion interne et Monsieur le Maire a proposé qu'elle soit promue au grade supérieur par promotion interne à la Commission Administrative Paritaire qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 27 mars 2018. Le tableau des effectifs au 1^{er} juin 2018 est ainsi complété :

Emplois	Catég.	Eff.Budg	Eff.Pourvu	Dont TNC
Attaché	A	2	2	
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	
Adjoint Administratif Principal 2 classe	C	1	0	
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	C	3	3	1
TOTAL secteur Administratif		8	6	1
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	8	6	2
Adjoint Technique	C	14	14	2
Contrat d'Avenir	CDD	1	1	
TOTAL secteur Technique		24	22	4
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	
ATSEM	C	2	0	
TOTAL secteur Social		4	2	
Adjoint du patrimoine Principal 1 ^{ère} classe		1	1	
Adjoint du patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	C	3	2	
TOTAL secteur Culturel		4	3	
TOTAL GENERAL		40	33	5

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2018 et approuve le tableau des effectifs ainsi complété.

URBANISME / AFFAIRES FONCIERES / ENVIRONNEMENT

POINT 8 : Avis sur la demande d'implantation d'une plateforme logistique par la société TINTÉNIAC INVEST dans la ZA de La Morandais

Monsieur le Maire précise que, par arrêté en date du 12 avril 2018, il a délivré à la SCI TINTÉNIAC INVEST un permis de construire un bâtiment à usage d'entrepôt de 35 304 m² route de La Landelle dans la zone d'activités communautaire de La Morandais en Tinténiac (Dossier PC n° 035.337.17 B0039).

Une consultation du public diligentée par la Préfecture a eu lieu du 12 mars au 13 avril 2018 sur la demande présentée par la SCI TINTÉNIAC INVEST pour la construction de la plateforme logistique : aucune remarque n'a été consignée dans le registre de consultation du public déposé à la mairie de Tinténiac pendant toute la durée de la consultation (4 semaines).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce dossier d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (plateforme logistique) de la SCI TINTÉNIAC INVEST.

POINT 9 : Approbation d'une convention de participation de constructeur dans la ZAC Quartier Nord-Ouest

Par délibération en date du 29 avril 2005, le Conseil Municipal a décidé de créer la ZAC « Quartier Nord-Ouest », conformément aux articles L. 311-1 et R. 311-2 du Code de l'urbanisme.

Dans le cadre de la réalisation de cette ZAC, certains terrains ne seront pas cédés directement par l'aménageur de la zone. En application du dernier alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme, une convention de participation du constructeur au coût des équipements publics de la ZAC doit être conclue avec la Ville de Tinténiac.

En conséquence, le projet de convention de participation joint en annexe a été élaboré ; Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver ce projet qui présente les caractéristiques suivantes :

- Projet de construction d'une maison individuelle pour une surface plancher d'environ de 132 m²

Montant participation prévisionnel : **18 846 € (Dix-huit Mille huit cent quarante-six euros).**

- Modalités versement :
 - Versement d'un acompte de 5 % du montant total de la participation à la date de la signature de la présente convention de participation, soit **943.80 €** (Neuf cent quarante-trois euros et quatre-vingt centimes)
 - Versement du solde de la participation à l'obtention du permis de construire, soit **17 902.20 €** (Dix-sept mille neuf cent deux euros et vingt centimes).
- En application de l'article de la concession d'aménagement conclue avec la SEM « SADIV », le montant de cette participation sera versé directement à l'opération d'aménagement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **d'approuver le projet de convention de participation au coût des équipements de la ZAC joint à l'ordre du jour**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation au coût des équipements de la ZAC Quartier Nord-Ouest**
- **Monsieur le Maire et le directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui leur concerne de l'exécution de la présente délibération.**
- **La présente délibération peut faire faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

POINT 10 : Vente d'une bande de terrain communal de 150 m²

Monsieur le Maire expose que la commune est propriétaire d'une large bande de terrain de 400 m² (50 mètres de long et 8 mètres de larges) entre l'avenue Félicité de Lamennais et la partie Sud du stade, cadastrée section AD n° 125.

Monsieur le Maire propose de vendre cette parcelle AD 125p au prix de 50 €/m² net vendeur, la commune restant propriétaire d'une bande de 5 mètres de large sur 50 mètres de long.

Après en avoir délibéré et à la majorité absolue (les membres de l'opposition - Christian TOCZE, Nathalie DELVILLE, Rémi LEGRAND et les pouvoirs d'Isabelle GARÇON et Frédéric BIMBOT), le Conseil Municipal décide de vendre une bande de terrain de 150 m² issue de la parcelle communale cadastrée section AD n° 125 au prix de 50 €/m² net vendeur, soit 7 500,00 € net vendeur, les frais de géomètres, de notaire et autres frais étant à la charge des acquéreurs, et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés et tout autre document utile en ce sens.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE

POINT 11 : Choix des bureaux d'études retenus pour les missions de relevés topographiques et d'études géotechniques dans le cadre de l'extension de la station d'épuration

Monsieur le Maire rappelle le projet d'agrandissement de la station d'épuration de la ville de Tinténiac afin de recevoir les effluents de la commune de Québriac. Afin d'avancer sur le projet, des études préalables géotechniques et topographiques sont nécessaires. Une consultation a été lancée avec une date limite des offres fixée au 20 avril 2018. La commission « marché » s'est réunie le 27 avril 2018 pour analyser les offres et retenir un bureau d'études par mission. Pour la mission de relevés topographiques, ont été consultées 4 sociétés : Allain Jacky, Arnaud LEGENDRE, BGM et HAMEL. Seule la société BGM (Breizh GéO Immo) a répondu pour un montant de rémunération s'élevant à la somme de 1 500,00 € H.T., soit 1 800,00 € T.T.C. Pour la mission d'étude géotechnique, ont été consultées 5 sociétés :

	Valeur technique	Délai	Prix	Total global	Classement
GÉOTEC NANTES	Pas d'offre				
GINGER CEBTP	40	8	40 (2 850 €)	88	1
REXOL	50	10	25,46 (4 470 €)	85	2
SOL CONSEIL	50	10	19,04 (5 986 €)	79	4
FONDOUEST Bretagne	50	8	26,15 (4 360 €)	84	3

Les membres de la Commission « marchés » ont émis l'avis de retenir l'offre de BGM d'une part, et l'offre de GINGER CEBTP d'autre part.

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal qu'il a retenu l'offre de BGM pour le marché de réalisation de relevés topographiques pour un montant de rémunération s'élevant à la somme de 1 500,00 € H.T., soit 1 800,00 € T.T.C., par arrêté n° DA 2018/2704-1 du 27 avril 2018, et l'offre de la société GINGER CEBTP pour le marché de réalisation d'une étude géotechnique pour un montant de rémunération s'élevant à la somme de 2 850,00 € H.T., soit 3 420,00 € T.T.C., par arrêté n° DA 2018/2704-1 du 27 avril 2018.

Les prochaines séances du Conseil Municipal sont fixées aux **25 mai**, 22 juin et 12 juillet 2018.

Le procès-verbal de la réunion, document plus complet, est consultable auprès du secrétariat de mairie, aux heures habituelles d'ouverture.